

ALÉARIS

Optimisation des process de Prévention du jeu excessif et pathologique

Prestation de conseil 2025

Objet :

Audit du dispositif de prévention du jeu excessif ou pathologique afin d'en vérifier l'efficacité, la conformité et le développer

Participants :

La consultante prestataire

La direction du casino

Le·la référent·e Prévention

Toute autre personne considérée par la direction comme étant impliquée selon les sujets abordés (exemple : directeur·trice des jeux, responsable bar et restauration, responsable marketing, ...)

Durée et date de la prestation :

1 journée en présentiel (audit initial complet, préconisations, formalisation)

½ journée en distantiel chaque année (audit d'avancement : mesure de l'état d'avancement avant la rédaction du plan d'action à remettre à l'ANJ)

Dates et horaires à définir selon les préférences du client

Méthodologie :

1/ Reprise des préconisations de l'Autorité Nationale des Jeux décrites dans la dernière décision relative au plan d'actions en vue de prévenir le jeu excessif ou pathologique et le jeu des mineurs

2/ Revue documentaire et identification des écarts de conformité entre les process actuels (procédures, formulaires, bilans chiffrés ...) et les attendus

3/ Soutien à la réflexion pour compléter les dispositifs existants voire aller plus loin que les attendus selon les ambitions propres de l'établissement

4/ Suggestions d'optimisation des process existants par la formalisation de procédure et autres conduites à tenir

5/ Audit d'avancement : mesure de l'état d'avancement des actions correctives quelques mois après l'audit initial et avant la rédaction du plan d'action à remettre à l'ANJ

Conditions tarifaires

Prestation	Nombre de jour	Honoraires en €
Audit initial sur site	1	1 700 €
Frais de restauration, de déplacement et d'hébergement		sur justificatifs
Total année N		1700 € + frais
Audit d'avancement à distance	0,5	600 €
Frais de restauration, de déplacement et d'hébergement		0
Total année N+1		600 €
Audit d'avancement à distance	0,5	600 €
Frais de restauration, de déplacement et d'hébergement		0
Total année N+2		600 €

2

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) n'est pas applicable (art. 293 du CGI) donc les tarifs sont nets.

Contact : Stéphanie Liénard

+33625583482

contact@alearis.fr

23 rue parmentier 59650 Villeneuve d'Ascq

www.alearis.fr